

Nancy, lundi 30 mai 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/02871

Pris en application:

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Gestion de la ressource en eau (CMRE et Embranchement de Nancy)

Regroupement de bateaux (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 30/05/2022 à 14:00 au 10/11/2022 à 19:00
 - o Canal de la Marne au Rhin, branche Est entre les pk 154,600 (Ecluse 27) et pk 222,400 (Ecluse 2)
 - o Canal des Vosges, embranchement de Nancy (ex Canal de l'Est branche Sud) entre les pk 0,000 (Ecluse 13) et pk 10,541 (Ecluse 5)

Limitation des fausses bassinées (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 30/05/2022 à 14:00 au 10/11/2022 à 19:00
 - o Canal de la Marne au Rhin, branche Est entre les pk 154,600 (Ecluse 27) et pk 222,400 (Ecluse 2)
 - o Canal des Vosges, embranchement de Nancy (ex Canal de l'Est branche Sud) entre les pk 0,000 (Ecluse 13) et pk 10,541 (Ecluse 5)

Commentaire:

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison des conditions climatiques actuelles, et afin d'optimiser la gestion de la ressource en eau, les bateaux de plaisance sont regroupés au passage des ouvrages, et les fausses bassinées limitées.

Cette gestion entrainera un temps d'attente au niveau des ouvrages.

Service(s) à contacter :

UTI CMRE-EN (canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy), 52, rue Charles de Foucauld, 54000 NANCY

Tél: 03 83 17 41 20 - Fax: 03 83 17 41 39

Date limite d'affichage:

11/11/2022

UTI CMRE-EN (canal de la Marne au Rhin Est - Embranchement de Nancy) 52, rue Charles de Foucauld 54000 NANCY

Tél: 03 83 17 41 20 - Fax: 03 83 17 41 39

Adjoint(e) au chef d'arrondissement



Anne-Catherine LADERRIERE